

ARRETÉ :

AR_2026_009

ARRETE DE MADAME LE MAIRE PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
SUR CERTAINES VOIES POUR CAUSE DE VIDE-GRENIERS

Le Maire :

- VU le Code de la route et notamment les articles R. 44, R. 225 et R. 225-1,
- VU le Code général des collectivités territoriales, art. L. 2212-2, L. 2213-1 à L. 2213-5 et L. 2512-13,
- VU le Code de la voirie routière,
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,
- VU l'arrêté municipal du 30 juillet 2026 portant autorisation d'organiser un vide-greniers le samedi 15 août 2026 de 7h00 à 19h00 place de la Mairie, rue du Chauffour, rue des Pointes, rue du Pont, voie châtelaine du n°35 au carrefour de la rue du Lavoir et voie de Troyes du RD441 à la rue du Chauffour.
- CONSIDERANT qu'il incombe à l'autorité municipale, pour le bon déroulement du vide-greniers de prendre les mesures propres à réglementer la circulation sur lesdites voies,

ARRETE

Article 1: La circulation et le stationnement des véhicules sont interdits du vendredi 14 août 2026 (14h00) au samedi 15 août 2026 (20h00) rue du Pont, rue des Pointes (de la Place de la Mairie à la Voie de Troyes), rue du Chauffour (de la rue du Vert Galant à la rue du Roglet), rue du Lavoir, Rue du Pont, Place de la Mairie, Voie Châtelaine du n°35 au carrefour de la rue du Lavoir et Voie de Troyes de la RD 441 à la rue du Chauffour.

Article 2: L'interdiction de stationnement n'est pas applicable aux exposants pendant

toute la durée du vide-greniers,

Article 3: La circulation sera déviée dans les deux sens par la R.D. 441 et par la Voie Châtelaine.

Article 4: Les prescriptions relatives à l'interdiction de circulation et aux déviations feront l'objet d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur.

Article 5: Cet arrêté sera transmis à :

- M. le Commandant, Gendarmerie d'Arcis-sur-Aube,
- M. le Directeur, Service Local d'Aménagement de Brienne-Le-Château.

Madame le Maire soussignée, certifie le caractère

exécutoire du présent arrêté

Affiché, notifié le : 30/07/2026

Madame le Maire Caterina GEORGES,



Fait en Mairie à TORCY LE GRAND,

le 30 juillet 2026

Le Maire de TORCY LE GRAND.

Caterina GEORGES

